

Publié le 05/06/2023

Arrêté n° 64-2023-05-25-00054

fixant la composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de  
**LONS**

**Le préfet des Pyrénées-Atlantiques  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la liste des conseillers municipaux pris dans l'ordre du tableau, conformément à l'article L. 19 du code électoral, ayant accepté de participer aux travaux de la commission.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition de la commission de contrôle des listes électorales de la commune de Lons s'établit comme suit :

► Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au conseil municipal :

- Mme ZINT Murielle, titulaire
- Mme BLEAU Nathalie, titulaire
- M. CHAGOT Raymond, titulaire
- Mme MESSEGUE Martine, suppléante
- M. BLANC Stéphane, suppléant
- M. GUIET Hervé, suppléant

► Conseillers municipaux appartenant à la liste n° 2 :

- M. BOURDET Eric
- M. BONNET Pascal

**Article 2** : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pau, le **25 MAI 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,

  
Martin LESAGE